



SEYSSSES
DIRECTION DE L'URBANISME

COURRIER DE REJET TACITE DE DÉCLARATION PRÉALABLE
N° 2026U-260

Dossier : DP 031547 26 00106 Déposé le : 22/06/2026 Nature des travaux : CONSTRUCTION D'UNE PISCINE AVEC DÉMOLITION DU GARAGE EXISTANT Adresse des travaux : 1569 BIS CHEMIN DE COULOUME 31600 SEYSSSES Références cadastrales: 000AY0191, 000AY0196	Demandeur : MONSIEUR YATTOU AMIR 1569 BIS CHEMIN DE COULOUME 31600 SEYSSSES
--	--

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de DÉCLARATION PRÉALABLE en date du 22/06/2026.

Après examen de votre demande, il a été constaté que votre dossier ne contient pas les pièces exigées par le code.

Dans un courrier daté du 30/06/2026 et qui vous a été notifié le 30/06/2026, l'administration vous a informé que votre dossier n'était pas complet.

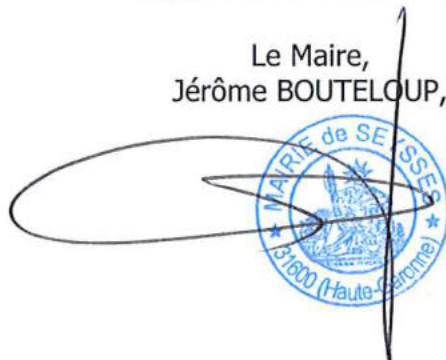
Ces pièces complémentaires n'ayant pas été adressées à la mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la demande de pièces, votre demande a fait l'objet d'un rejet tacite conformément à l'article R 423-39 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, les travaux ne peuvent pas être réalisés. Je vous invite à reformuler votre demande, en l'accompagnant des pièces nécessaires à l'élaboration d'une réponse.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Seysses le 15 octobre 2026

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP,



Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-préfecture : 22/10/2026
Affiché le 22/10/2026 jusqu'au 22/12/2026